



BIEN VOIR. BIEN ÊTRE.

GARANTIE +

MENTIONS LEGALES

Garantie + Atol : aucune franchise et remplacement verres ou monture à l'identique pendant 2 ans. Garantie soumise à la présentation à votre opticien Atol de l'intégralité de la monture et/ou des verres. Garantie de 2 ans limitée à une seule opération de réparation si elle est techniquement possible et à défaut à une seule opération de remplacement à l'identique par élément, verre ou monture, hors 2^e paire DUO à partir de 1 €, et hors DUO à moitié prix (voir conditions sur le site www.atol.fr) si le montant de ce 2^e équipement (verres + montures) est inférieur à 280 € avec des verres unifocaux ou 500 € avec des verres progressifs et hors lunettes LEXILENS® (monture seule ou monture + clip optique + 2 verres correcteurs) et lunettes ATOL ZEN (monture seule ou monture + 2 verres correcteurs). Si les éléments ne sont pas disponibles en magasin, votre opticien peut vous les fournir sur commande. En cas de rupture de stock, votre opticien s'engage à fournir un modèle substituable, de même qualité. Seules les casses intervenant dans le cadre d'un usage normal de votre équipement optique sont garanties. Les rayures des verres sont exclues de la garantie. La Garantie+ s'applique sans préjudice de la garantie légale applicable à l'achat de votre équipement optique, qui garantit votre achat contre tout défaut de conformité des équipements vendus et de leurs vices rédhibitoires dans les conditions définies aux articles 1641 et suivants du Code Civil. La souscription de la Garantie+ doit avoir lieu en magasin dans les 30 jours maximum après l'achat de l'équipement optique concerné. Les conditions générales de Vente de la Garantie+ Atol sont disponibles en magasin ou sur www.atol.fr. Dispositifs médicaux marqués CE. Demandez conseil à votre ophtalmologiste ou votre opticien. Consultez la notice d'utilisation. Web.01.24.

Remise de 10 % sur votre prochain équipement : bénéficiez ou faites bénéficier de 10 % de réduction sur le prix d'un équipement complet (une monture + 2 verres à votre vue) après la souscription de la Garantie+ Atol. Offre valable une fois dans le magasin Atol où a été souscrite la Garantie+, et pour une durée de 24 mois. Non cumulable avec les soldes, toutes offres, tarifs réduits ou promotions en cours. L'offre ne pourra être échangée contre une autre promotion ou contre le versement de sa valeur. La liste des fabricants est disponible sur le site www.atol.fr. Dispositifs médicaux marqués CE. Demandez conseil à votre ophtalmologiste ou votre opticien. Consultez la notice d'utilisation. Web.01.24.

Un kit de nettoyage offert : un kit de nettoyage (comprenant une chamoisine et un produit de nettoyage) sera remis pour tout achat de la Garantie+ Atol. L'offre est valable du 01/01/2024 au 31/12/2024 dans les magasins Atol participants à l'opération. En cas de rupture du kit de nettoyage, votre opticien s'engage à vous fournir un modèle substituable de même qualité et de même valeur. L'offre ne pourra être échangée contre une autre promotion ou contre le versement de sa valeur. Dispositifs médicaux marqués CE. Demandez conseil à votre ophtalmologiste ou votre opticien. Consultez la notice d'utilisation. Web.01.24.